

Don du citoyen Sienglé, sous-lieutenant au 102e régiment
d'infanterie, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Sienglé, sous-lieutenant au 102e régiment d'infanterie, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In:
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13968_t1_0280_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sages décrets, annonce qu'il a célébré avec enthousiasme l'anniversaire des 31 mai et 2 juin (1).

L'ORATEUR : Représentans du peuple,

A peine le bataillon des vétérans de Paris vient-il de paraître sous vos yeux, entourant son drapeau, pour vous féliciter de la proclamation de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur la conservation des jours précieux de deux membres de votre comité de Salut public, qu'à la vue de la Montagne sacrée, ces mêmes vieillards se sont rappelés les jours à jamais mémorables du 31 mai et 2 juin, jours sublimes, tous les ans cette époque fameuse sera citée par les bons républicains français.

Vous avez, représentans, opéré l'acte immortel qui a sauvé et la Montagne et la République; en effet, c'est ce jour même où la Montagne, se mettant en mouvement, a écrasé la Plaine qui voulait lui faire perdre de sa hauteur.

Depuis ces jours des 31 mai et 2 juin dont on ne perdra jamais la mémoire, il n'est plus de plaine; cette Montagne est entourée de toutes les forces de la République.

Non, Législateurs, nous n'oublierons pas ces deux beaux jours qui ont produit un spectacle qui ne s'était jamais offert : d'un côté, la plus saine partie de la Convention enchaîne l'autre parce que la vérité réside en elle; de l'autre, tous les vrais républicains au milieu même de ses propres ennemis, se met en armes entourés de toutes ses forces, impose par là un silence majestueux qui a fait pâlir tous les tyrans de la terre, et tous les ennemis de la liberté.

Ainsi, quels ont été les heureux effets de ces deux jours, les plus brillants de la révolution; il est manifeste que ça été de voir écrouler toutes les œuvres de la trahison et du fédéralisme réunis.

Marseille, révolté, rentre dans le devoir; Toulon surpris par la trahison, est reconquis; Bordeaux, menaçant par sa navigation, reconnaît son erreur; l'audacieuse Lyon y perd jusqu'à son nom, reconnaît aussi ses devoirs après les avoir foulés aux pieds.

Tous les hommes cupides et perfides, quels qu'ils fussent, méditant des coups ténébreux, sont tous punis comme des rebelles, le crime est découvert dans quelque lieu qu'il puisse se cacher; tous les défenseurs des armées de terre et de mer se piquent de la plus brillante émulation, et s'occupent à l'œuvre de venger les bons français fidèles à l'unité, pour les faire jouir de la douce influence que donne la fraternité, l'égalité, et rendre pour toujours les français libres (2).

Mention honorable et insertion au bulletin.

61

Des canonniers de l'atelier de l'Indivisibilité offrent à la Convention nationale 875 liv. en

(1) P.V., XXXVIII, 315. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl¹); Mess. soir, n° 655; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 306, pl. 1160, p. 17, daté du 14 prair. et signé LE VASSEUR (présid. de l'assemblée des vétérans), JAVOY (secrét.), JOURDAIN.

assignats, et 9 liv. en argent, pour les frais de la guerre « Nous faisons entendre sans cesse, » disent-ils, les coups redoublés des marteaux; » ce sont-là des applaudissements dignes de » vous, et une preuve de notre reconnaissance ». Ils applaudissent à la résolution de faire une guerre à mort aux féroces Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 15 prair. II] (2).

« Si les républicains canonnières aux forges nationales de l'Indivisibilité avaient toujours satisfait à l'impulsion de leurs cœurs, si quand les cris d'admiration retentissent au loin pour des travaux sublimes qui impriment une gloire ineffaçable à la République française et feront rougir à jamais les autres nations de leur asservissement, ils avaient cédé à leurs désirs pressants s'ils n'avaient pensé que forger sans la plus légère interruption, les armes à l'aide desquelles les restes impurs de la tyrannie seront anéantis, et faire entendre sans cesse les coups redoublés de leurs marteaux sont des applaudissements dignes de nous, et une preuve authentique de leur reconnaissance, vous les auriez vus se présenter souvent dans votre sein pour vous rendre grâces, Législateurs, des décrets bien-faisants qui vous couvrent des bénédictions du peuple.

Nous vous remercions, à la fois, Législateurs fidèles, d'avoir proclamé solennellement, au nom du peuple français la profession de foi en reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Nous vous remercions d'avoir déclaré une guerre à mort aux féroces habitans de la Grande-Bretagne; cette déclaration était déjà dans le cœur de tous les républicains.

Républicains, le brave Geoffroy est forgeron... notre profession est la même; nos sentiments sont les mêmes. Comme lui nous sommes prêts à verser tout notre sang pour sauver les jours des représentans du peuple et conserver à la République ses libérateurs.

Nous vous présentons, Législateurs, au nom de l'atelier de l'Indivisibilité, dont nous faisons partie, la somme de 875 liv. en assignats et 9 liv. en numéraire pour subvenir aux besoins de nos frères qui sont aux frontières. »

DETINOLT (directeur), LEPAUVRE (agent comptable).

62

Louis Sienglé, sous-lieutenant au 102^e régiment d'infanterie, dépose, sur l'autel de la patrie, la médaille en or qu'il avoit obtenue comme ancien Garde-Française.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVIII, 315 et XXXIX, 120. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl¹); Mess. soir, n° 655; J. Fr., n° 618; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 305, pl. 1137, p. 23.

(3) P.V., XXXVIII, 315 et XXXIX, 120.